

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD Assurances Mutuelles/ MMA IARD  
14 bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS Cedex 9

atteste garantir par police N° 146 220 939, les conséquences pécuniaires de la responsabilité Civile qui peut incomber à la société :

SARL LEJEUNE PERE ET FILS  
11 RUE DE LA POINTE  
93230 ROMAINVILLE

en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, subis par autrui et imputables à ses activités de :

- 1) Collecte, tri de Déchets Industriels Banals (D.I.B) et Déchets Industriels Inertes (D.I.I)  
A L'EXCLUSION DE L'AMIANTE  
Valorisation des Déchets par biodégradation avec récupération des biogaz.  
A L'EXCLUSION DES TOUS DECHETS DANGEREUX selon définition des articles R 541-8 et R 541-7 du code de l'environnement.  
A L'EXCLUSION DE TOUS DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS.
- 2) Location de camions bennes avec chauffeur.

Les montants de garantie sont les suivants :

**RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON**

(montants exprimés par sinistre et pour l'ensemble des assurés)

Tous dommages confondus ..... 9 000 000 EUR

Dont :

- \* Dommages corporels et immatériels consécutifs ..... 9 000 000 EUR  
*limités en cas de faute inexcusable* ..... 3 500 000 EUR
- \* Dommages matériels et immatériels consécutifs ..... 1 200 000 EUR
- \* Vol par préposé ..... 100 000 EUR



ENTREPRISE

* Dommages subis par les biens confiés .....	305 000 EUR
* Dommages immatériels non consécutifs .....	305 000 EUR
* Atteintes à l'environnement accidentelles.....	750 000 EUR par année d'assurance

**RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX**

(montants exprimés par sinistre pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance et pour l'ensemble des assurés)

Tous dommages confondus ..... 2 000 000 EUR  
*Exportations aux USA/Canada exclues*

Dont :

* Dommages matériels et immatériels consécutifs .....	2 000 000 EUR
* Dommages immatériels non consécutifs .....	305 000 EUR

**RECOURS ET DEFENSE PENALE** ..... 75 000 EUR  
(montants exprimés par sinistre)

**Assistance à la gestion de crise** ..... 5 heures d'assistance  
téléphonique

Période de validité : 01/01/2021 au 31/12/2021.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit, **sous réserve du bon paiement de la prime** et ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, notamment en cas de suspension et/ou résiliation.

Fait à Paris, le 6 janvier 2021.

MMA IARD SA  
Capital de 537 052 368 euros  
RCS Le Mans 440 048 882  
14 bd M. et A. Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9